

DEC 21/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 14 septembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 14 septembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 21/2018 à l'intérieur de la
section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018**

E 13425



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 septembre 2018
(OR. en)**

12030/18

FIN 648

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	10 septembre 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 21/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 21/2018.

p.j.: DEC 21/2018



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 10/09/2018

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2018
SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 21/2018

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	CE	-4 655 883,00
--	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0404 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

ARTICLE - 04 04 01 FEM -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation	CE	4 655 883,00
--	----	--------------

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission après le 1^{er} janvier 2014. Le point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière fixe les dispositions budgétaires relatives au FEM.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 21/08/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	172 302 000,00
2 Virements	-19 876 730,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	152 425 270,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	152 425 270,00
6 Prélèvement proposé	4 655 883,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	147 769 387,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	2,70 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 21/08/2018	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

En vertu du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

04 04 01 - FEM -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 21/08/2018

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	19 531 730,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	19 531 730,00
4 Crédits déjà utilisés	19 531 730,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	4 655 883,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice	4 655 883,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	24 932 890,19
2 Crédits disponibles à la date du 21/08/2018	24 932 890,19
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

Dans la proposition de décision COM(2018) 621, la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2018/002 PT/Norte – Centro - Lisboa wearing apparel, présentée par les autorités portugaises, étaient réunies.

Le montant de 4 655 883 EUR demandé par les autorités portugaises contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 730 bénéficiaires visés à la suite de licenciements survenus dans deux entreprises qui opèrent dans le secteur de l'habillement, ainsi que de 730 jeunes sans emploi, sortis du système scolaire et sans formation (dits «NEET» pour «*not in employment, education or training*»), afin de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

Ces licenciements sont dus à des modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation.

TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND COMMISSION PROPOSALS AS OF 10/09/2018

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2018 which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve which will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Date sent to B.A.	Content	Amounts in EUR (Commitments from Reserve)
DEC 01*	15/01/18	EGF/2017/007 SE/Ericsson	2.130.400
DEC 02*	15/01/18	EGF/2017/006 ES/Galicia apparel	720.000
DEC 03*	09/02/18	EGF/2017/008 DE/Goodyear	2.165.231
DEC 05*	23/03/18	EGF/2017/010 BE/Caterpillar	4.621.616
DEC 06*	09/04/18	EGF/2018/000/TA - Technical Assistance	345.000
DEC 10*	23/04/18	EGF/2017/009 FR/Air France	9.894.483
DEC 19	20/08/18	EGF/2018/001 NL/Financial service activities	1.192.500
DEC 21	10/09/18	EGF/2018/002 PT/Norte-Centro-Lisboa wearing apparel	4.655.883
		Total of Proposals	25.725.113
		Remainder	146.576.887

* These transfers have been finally adopted by the Budgetary Authority.

At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations (current year and carried-over from previous year) are as follows:

Line 04 04 01: EGF – to support workers and self-employed persons whose activity has ceased as a result of the globalisation

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue - current year	6.513.573
Internal assigned revenue - carried-over from previous year	2.901.800

Line 04 04 51: Completion of the European Globalisation Adjustment Fund (2007 to 2013)

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue - current year	-
Internal assigned revenue - carried-over from previous year	-